

**Réponses aux contributions en ligne déposées
semaine 48**

De : Benoit Simian Député, le 22 novembre 2021 à 18h45

Alors que vient de se voter la loi Climat, se profile en Gironde au cœur du parc naturel régional du Médoc une catastrophe écologique programmée avec le projet de 14 forages en nappes profondes pour alimenter Bordeaux-Métropole en eau potable.

Ces 14 forages situés sur nos communes médocaines du Temple, du Porge et de Saumos, à environ 300 m de profondeur, présentent un vrai risque écologique et un impact négatif sur la nappe superficielle de nos forêts de pin maritime, dite nappe plio quaternaire, qui pourrait se traduire par un abaissement du niveau de nos nappes phréatiques en été d'une ampleur telle que nos forêts de pin maritime présenteraient le risque de voir leur croissance ralentir, voire de disparaître.

Depuis 2014 ce projet a été mené sans concertation et dans l'opacité la plus totale provoquant une inquiétude légitime de nos populations médocaines.

Le BRGM estime la zone impactée à 15 000 ha sur nos communes médocaines et des imprécisions demeurent.

Si l'eau demeure un bien commun, il appartient, en premier lieu, à Bordeaux-Métropole de traiter les fuites de son réseau tel que prévu dans le cadre des Assises de l'Eau avant d'envisager des prélèvements aux conséquences incertaines pour les générations futures.

Aussi et au vu des éclairages apportés, je demande en tant que député de Gironde l'arrêt du projet de champs captants du Médoc, dans l'attente de garanties scientifiques et des compensations financières de la part de Bordeaux-Métropole.

Benoit SIMIAN

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Cordialement

De : corber, le 22 novembre 2021 à 18h54

Après la déviation Arzac-Le taillan qui bitume au dessus d'une nappe phréatique et risque donc de la polluer , voici une nouvelle fausse bonne idée : pomper la nappe phréatique du Médoc pour alimenter en eau potable 900 000 chasses d'eau de la Métropole ... toujours pas d'anticipation pour aider les usagers dans la modification de leurs pratiques (mobilité , consommation raisonnée) et préparer maintenant notre futur

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Cordialement

De : robert.m, le 23 novembre 2021 à 20h07

- Ce projet est un risque important pour tout un territoire, c'est un projet très complexe et unique au monde, les experts du BRGM ont considérablement évolué dans leurs conclusions provoquant un manque de confiance. Nous demandons qu'une étude indépendante soit menée par un prestataire indépendant qui soit choisi conjointement entre Bordeaux Métropole, Le SySSO et l'AMAF.
- La tendance actuelle d'évolution du climat s'éloigne de celle prise en compte par le modèle, la nouvelle pluviométrie (rapport GIEC 2022) est annoncée plus pessimiste et est à prendre en compte pour évaluer la capacité de recharge de la nappe oligocène et son impact sur la nappe forestière. Il faut revoir les simulations du modèle avec ces nouvelles données.
- Le modèle ne prend pas en compte tous les effets cumulés : sécheresse, hétérogénéité du territoire avec des zones plus perméables, attaques d'insectes, effet du champ captant.
- Il n'y a pas d'étude alternative sérieuse au Projet Champ Captant car Bordeaux Métropole paraît certain qu'il n'y aura pas d'impact sur la forêt. C'est quand même très imprudent au vu des documents d'étude contradictoires qui tendent à démontrer que le modèle n'est pas assez fiable et précis dans la limite des connaissances actuelles.
- Une solution de substitution doit être étudiée :
 - o le pompage dans les eaux des lacs qui se déversent dans le Bassin d'Arcachon 150 à 200 millions de m³/an auxquels il suffit de prélever 10 millions de m³.
 - o Le traitement de l'eau de la Garonne comme le font les villes de Paris, Toulouse et Nantes
 - o Le dessalement de l'eau de mer.
 - o Pompage dans des couches plus profondes comme le Crétacé
- On peut craindre des besoins supplémentaires avec la croissance démographique. Comment s'effectue le contrôle des quantités ? Compteur d'eau ? Qui a accès à ce contrôle des quantités ? Il faut que l'AMAF ait accès à ce contrôle.
- Gros risque que les réserves d'eaux DFCI pour lutter contre les incendies de forêt deviennent inopérantes, ce qui laisse présager un risque accru d'incendie de grande ampleur.
- Qu'est-il prévu en cas de dépérissement de la forêt, le dédommagement des forestiers est-il envisagé ? À ce stade aucune certitude.
- La forêt se remet à peine de 2 tempêtes destructrices de 1999 et 2009 et d'une attaque de scolytes de grande ampleur en 2010. Cette forêt est fragilisée. Elle ne pourra pas supporter de nouveaux facteurs aggravants comme le champ captant conjugués avec le réchauffement climatique.
- Le code de l'Environnement article L 210-1 précise que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation.... Le développement de la ressource est d'intérêt général, dans le respect des équilibres naturels..... Dans le cas du projet champ captant l'équilibre naturel n'est pas respecté ou au mieux il y a un gros risque de déséquilibre, donc le principe de précaution doit prévaloir

- Bordeaux devrait économiser l'eau potable avant de prendre celle sous nos pieds. Les fuites dans le réseau, les arrosages des parcs et jardins avec l'eau potable représentent les 10 millions de m³ que Bordeaux veut prélever sous nos pieds. Il faut mettre en place une politique d'économie d'eau pour les usagers de Bordeaux Métropole et des alentours avant d'envisager ce projet de champ captant
- La pérennité des châteaux d'eau est remise en cause, Saumos, le Temple, plus éventuellement les autres châteaux d'eaux des autres commune impactées. : Le Porge, Lacanau....., que compte faire Bordeaux métropole pour solutionner ce problème
- La zone d'impact du champ captant englobe des zones littorales préservées par Natura 2000 et est située dans le Parc Naturel Régional du Médoc. C'est en contradiction de faire courir le risque de mettre en péril cette biodiversité.
- La forêt vivante est un puit à carbone et lutte contre le réchauffement climatique, peut-on prendre le risque de voir mourir nos arbres ?
- Pourquoi ne pas mettre en place des programmes expérimentaux tels que l'étude Jourdain (région Vendée) pour réutiliser l'eau issue des assainissements.
- Il existe des programmes expérimentaux sur la désalinisation qui permettent d'abaisser drastiquement les couts énergétiques. Pourquoi ne pas s'impliquer dans un programme expérimental de ce type ? Des découvertes très importantes à ce sujet ont été effectuées par des chercheurs Coréens qui remettent en cause les conclusions actuelles sur les aspects négatif du dessalement de l'eau de mer.

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Voici des éléments de réponse à vos questions :

- Le projet de Champ Captant des Landes du Médoc est issu d'une longue réflexion. De nombreuses alternatives ont été étudiées par le SMEGREG, dont certaines qui ne visaient pas **les nappes profondes**. Nous vous invitons à consulter le **chapitre 3 du dossier de concertation préalable**, les présentations de la **réunion publique n°1** tenue à Lacanau le 9 novembre 2021, et à télécharger sur le site du projet (bxmet.ro/champcaptant) la **synthèse de « l'inventaire exhaustif des ressources en eau mobilisables pour des substitutions aux prélèvements existants en Gironde » produit par le SMEGREG en 2005**.
- La question du pompage en Garonne a fait l'objet d'explications par le SMEGREG lors des **réunions publiques de Lacanau et de Talence**. Nous vous invitons à regarder les replays de ces deux réunions, disponibles sur le site de la concertation. Comme indiqué par M. De Grissac, cette alternative n'a pas été retenue notamment car la qualité de l'eau de la Garonne ne répond pas, à certaines périodes de l'année, aux critères réglementaires de potabilisation (annexe III de l'arrêté du 11 janvier 2007).
- Concernant la pérennité des forages d'alimentation en eau potable existants sur le secteur, comme indiqué lors de la **réunion publique n°1** tenue à Lacanau le 9 novembre 2021, seul le forage du Syndicat d'eau Saumos – Le Temps serait impacté par le projet. Des mesures compensatoires sont prévues et actuellement à l'étude par Bordeaux Métropole, en concertation avec le Syndicat d'eau.
- Le sujet de l'impact sur l'activité économique de la forêt a été débattu lors de la **réunion publique n°1**, tenue à Lacanau le 09 novembre 2021. L'observatoire qui sera mis en œuvre à l'échelle du territoire permettra de suivre les données issues de différents organismes et de les partager ; cet observatoire est à construire et chaque acteur devra proposer des périmètres d'études et fournir les données nécessaires pour l'alimenter. Cet observatoire est un outil qui dépasse le projet du champ captant lui-même car il sera un outil pour veiller à l'évolution du territoire dans le temps et après chaque évènement s'il y en a (tempête, sécheresse, ...).

- Si le projet de Champ Captant des Landes du Médoc se fait, l'Agence Régionale de la Santé et la DDTM délivreront une autorisation de prélèvement qui imposera un volume prélevé à ne pas dépasser, en l'occurrence 10 millions de m³/an. Ce sont ces mêmes instances qui ont pour missions de contrôler et garantir le respect des autorisations. L'Agence de l'Eau Adour Garonne aura également un regard sur les volumes pompés.

Cordialement

De : Christophe GP, le 24 novembre 2021 à 17h18

Je doute de l'intérêt écologiste du projet. La métropole capte l'eau à des dizaines de Km : coûts de transport (énergie), coût d'entretien, impact sur l'environnement sur le tracé ... Le tout pour qu'une ville surdimensionnée et obèse de tant d'habitants puisse continuer à croître ! L'ironie avec un maire écologiste. La meilleure solution: l'eau de la Garonne, mais les décideurs de la métropole ne veulent pas payer le juste prix de l'eau comme les personnes habitant la communauté des communes Médullienne. Faire de la politique c'est d'avoir des principes, ceux que je vois de la part des responsables de la Métropole ont plus à voir avec le CAC40 qu'avec autre chose.

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Cordialement

De : Xavier A., le 26 novembre 2021 à 14h43

Contribution de l'Université Bordeaux Montaigne

Le campus Pessac-Talence-Gradignan où est implanté notre établissement a été aménagé dans les années 60 avec un approvisionnement en eau autonome. Le choix a été fait à l'époque de réaliser des forages dans les nappes profondes. Les deux forages utilisés pour la production d'eau potable prélèvent l'eau dans la nappe Eocène actuellement déficitaire avec un volume annuel prélevé de l'ordre de 500 000 m³ par an. Notre établissement est particulièrement attaché à la bonne gestion de la ressource en eau du fait des domaines d'études ou de recherches qui y sont menés, mais aussi en continuité des démarches de transition écologique et solidaires que nous avons mises en place.

Via le Service Inter-établissements de Gestion du Domaine Universitaire (SIGDU), nous nous sommes associés au projet de champ captant des Landes du Médoc, nécessaire pour substituer une part de nos prélèvements dans la nappe Eocène. A travers ce projet de champ captant des Landes du Médoc, nous pourrions apporter notre contribution au rééquilibrage des prélèvements dans cette nappe.

Le dossier de concertation appelle quelques observations de notre part :

- De nombreux efforts ont déjà été faits par notre établissement et par le SIGDU pour effectuer des économies d'eau, pour le campus on peut citer la fiabilisation du réseau d'eau qui permet d'avoir un rendement de 93% ou encore la sensibilisation des utilisateurs. Toutefois, ce projet ne doit pas faire passer cette démarche au second plan. Les efforts pour réduire nos consommations d'eau sont

à poursuivre par tous les moyens. Notre établissement s'y investira avec l'appui du SIGDU et de Bordeaux Métropole.

- La substitution d'une partie de la ressource du campus va nécessiter des adaptations techniques des installations. Il est important qu'elles soient prises en compte techniquement et financièrement dans le cadre du projet.
- Le projet de champ captant crée des réticences légitimes chez les habitants des communes concernées. Il nous semble important de veiller, comme cela a été le cas lors des réunions de concertation, à leur apporter toutes les garanties et réponses demandées dans les suites de la démarche. Ce projet est également l'occasion de travailler avec les citoyens sur la thématique de la solidarité territoriale. Les établissements d'enseignements supérieurs sont par nature impliqués dans les questions de solidarité territoriale qui peuvent se décliner dans de nombreux domaines, notamment l'enseignement et la recherche.
- Les enjeux environnementaux identifiés et liés au projet, que ce soit sur la zone de captage ou sur l'itinéraire d'adduction, devront être pris en compte avec une attention toute particulière à l'évitement des impacts. C'est une condition qui paraît nécessaire au bon déroulement du projet et qui sera gage de son inscription dans une démarche durable et solidaire.
- Le coût de l'eau fournie doit être une donnée prise en compte (en intégrant la production de cette ressource de substitution mais aussi les adaptations locales qui peuvent engendrer des surcoûts) afin de maintenir le coût de l'eau à un niveau soutenable pour tous.
- Enfin, le campus est un lieu où de nombreux projets d'envergure ont été lancés (Opération Campus, PPA Bordeaux Inno campus avec Bordeaux Métropole, construction de nombreux logements étudiants, rénovation patrimoniales...). Conformément à la feuille de route donnée au SIGDU, les adaptations des installations du campus devront s'inscrire en cohérence avec ces projets.

Xavier Amelot
Vice-président délégué Aménagement et développement durable
Université Bordeaux Montaigne

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Cordialement